

Séance publique du 21 janvier 2003

Délibération n° 2003-0970

commission principale : développement économique

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Animation technopolitaine et structuration des compétences en urbanisme - Convention avec le pôle de compétence en urbanisme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du conseil de Communauté en date du 25 mai 1998, la Communauté urbaine a approuvé un plan d'actions technopolitaines visant à favoriser le développement économique par le soutien à la recherche et l'innovation.

Ce plan s'est traduit par la mise en place de plusieurs conventions avec différents organismes pour assurer ces actions de soutien à la recherche et à l'innovation ainsi que l'animation locale des sites technopolitains. Ces différentes conventions viennent à échéance pour la plupart à la fin de décembre 2002.

A la fin de ces trois années de plan technopole, la Communauté urbaine a réalisé une étude d'évaluation de cette politique dont les résultats ont été diffusés en juin 2002.

Compte tenu des résultats de cette étude, la Communauté urbaine souhaite poursuivre sa politique de soutien de l'innovation sur la base d'un concept renouvelé : Lyon métropole innovante. Il s'agit tout en s'appuyant sur les réalisations du plan technopole et en les confortant, d'élargir la vision de l'innovation (en termes d'acteurs et de thématiques).

Cette politique croise les enjeux de développement économique et de gouvernance mis en place pour le SDE. Ainsi, dans le cadre de l'action du SDE intitulée : aménager le territoire, renforcer l'animation économique locale, le dispositif d'animation technopolitaine mis en place doit être consolidé et réorienté.

Dans ce but, une nouvelle convention d'une durée de six mois entre la Communauté urbaine et le pôle de compétence en urbanisme doit permettre d'assurer deux missions :

- animer le pôle de compétences et consolider les actions déjà engagées, dans une optique de valorisation de ces métiers sur l'agglomération,
- animer le site technopolitain de Vaulx en Velin en partenariat avec les acteurs locaux (Ville, membres du pôle...) et la Communauté urbaine afin de faciliter la création d'activités.

En outre, l'association devra proposer un nouveau programme de travail redéfinissant les axes prioritaires qui pourront faire l'objet d'une future convention pluriannuelle, impliquant notamment plus fortement la dimension économique, et renforçant les synergies entre les deux missions du pôle.

Convention avec le pôle de compétence en urbanisme

Par délibération du 4 mai 2000, la Communauté urbaine avait apporté son soutien au pôle de compétence en urbanisme pour l'animation du site technopolitain de Vaulx en Velin et pour la structuration d'un réseau d'acteurs de l'urbanisme à Lyon.

Le pôle de compétence en urbanisme constitué en association début 2000 regroupe parmi ses membres fondateurs l'école nationale de travaux publics de l'Etat, (ENTPE) l'établissement d'aménagement de l'Isle d'Abeau (Epida), l'association Economie et humanisme, le Laboratoire de l'économie de transports (LET), le Centre d'études techniques de l'équipement (CETE), le Centre d'études pour les réseaux, les transports et l'urbanisme (Certu), la Chambre des ingénieurs du conseil de France (CICF), UMR5600 du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Association Rhône-Alpes de la société française des urbanistes (Arasfu) et l'Institut national des sciences appliquées (Insa). C'est un réseau ouvert à tous les intervenants professionnels : praticiens, enseignants et chercheurs.

L'association a pour objet la mise en réseau et l'organisation d'actions de partenariat en matière d'urbanisme et d'aménagement.

Le pôle s'est doté d'un plan d'actions en trois grands axes :

- la coordination et la coopération de ses membres à l'intérieur du réseau,
- la capacité de développer des échanges et de bâtir des projets en commun,
- la promotion de l'agglomération lyonnaise au niveau national et international.

La convention 1999-2002 a permis la structuration du pôle et, grâce au recrutement de deux chargés de mission à mi-temps, la mise en oeuvre des actions suivantes :

- mise en réseau des centres de documentation en partenariat avec le réseau grenoblois Redoc,
- création d'une banque d'échanges d'expériences dans le domaine Ville et Aménagement disponible sur un site web,
- accueil de personnalités étrangères et mise en oeuvre de protocoles d'accord avec des universités étrangères,
- organisation d'un grand prix des formations en urbanisme (dernière session en juillet 2001),
- organisation de coopérations internationales pour répondre aux appels d'offres et pour développer la recherche et les actions partenariales à l'international,
- mise au point d'un schéma directeur des formations formalisé en 2002,
- soutien et sensibilisation à la création d'entreprise en liaison avec le service économique de la ville de Vaulx en Velin.

La présente convention est établie pour six mois pour un montant de 40 000 €.

Il est proposé au Conseil de voter une convention de six mois pour un montant de 40 000 € au vu du programme suivant :

Programme 2003

- poursuite de l'animation du réseau des professionnels de l'urbanisme dans un souci de visibilité et de lisibilité de ce potentiel,
- renforcement du soutien et de l'accompagnement à la création d'activités en liaison avec les établissements universitaires et les membres du pôle, afin d'être un site expérimental de rapprochement entre plan technopole et programme Pacerel,
- en liaison avec les services de la Communauté urbaine (DGDU et DAEI) définition d'un projet de site pour le technopole de Vaulx en Velin et de la contribution du Pôle à ce projet, pouvant servir de base à une prochaine convention pluriannuelle ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 25 mai 1998 et 4 mai 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature d'une convention avec le pôle de compétence en urbanisme pour l'action d'animation technopolitaine de Vaulx en Velin et la structuration des compétences en urbanisme.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention avec le pôle de compétence en urbanisme.

3° - La dépense correspondante de 40 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - crédits à inscrire - exercice 2003 - compte 657 380 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,